PROJET DE DELIBERATION
HORS Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI)
ou Transatlantic Free Trade Area (TAFTA)
LE ……..
VU L'article 72 de la Constitution française,
VU Le code général des collectivités territoriales
VU La résolution de l'Assemblée nationale n°156 du 15 juin 2013,
VU L'avis de la commission ...
VU L'avis de la commission ...
VU L'avis de la commission des Finances,
Le rapport …. présenté par ….
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 :
Demande :
- l'arrêt des négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement dit TAFTA, du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.
- la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.
- l'ouverture d'un débat national sur le TAFTA et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

Article 2 :
Mandate le président du département / la communauté de communes de ... / le maire de la commune de ... pour saisir le gouvernement et les institutions européennes concernées.

Article 3 :
Décide d'ouvrir un débat sur les risques de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre des accords de libre-échange approuvés par l'Union européenne.

Article 4 :
Décide dès à présent, en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre du TAFTA et de soutenir toutes les collectivités locales périgourdines qui s'engageraient dans cet objectif.

Article 5 :
Décide dès lors de déclarer le département de la Dordogne / la commune de ... / la communauté de communes de ... … « zone hors TAFTA ».